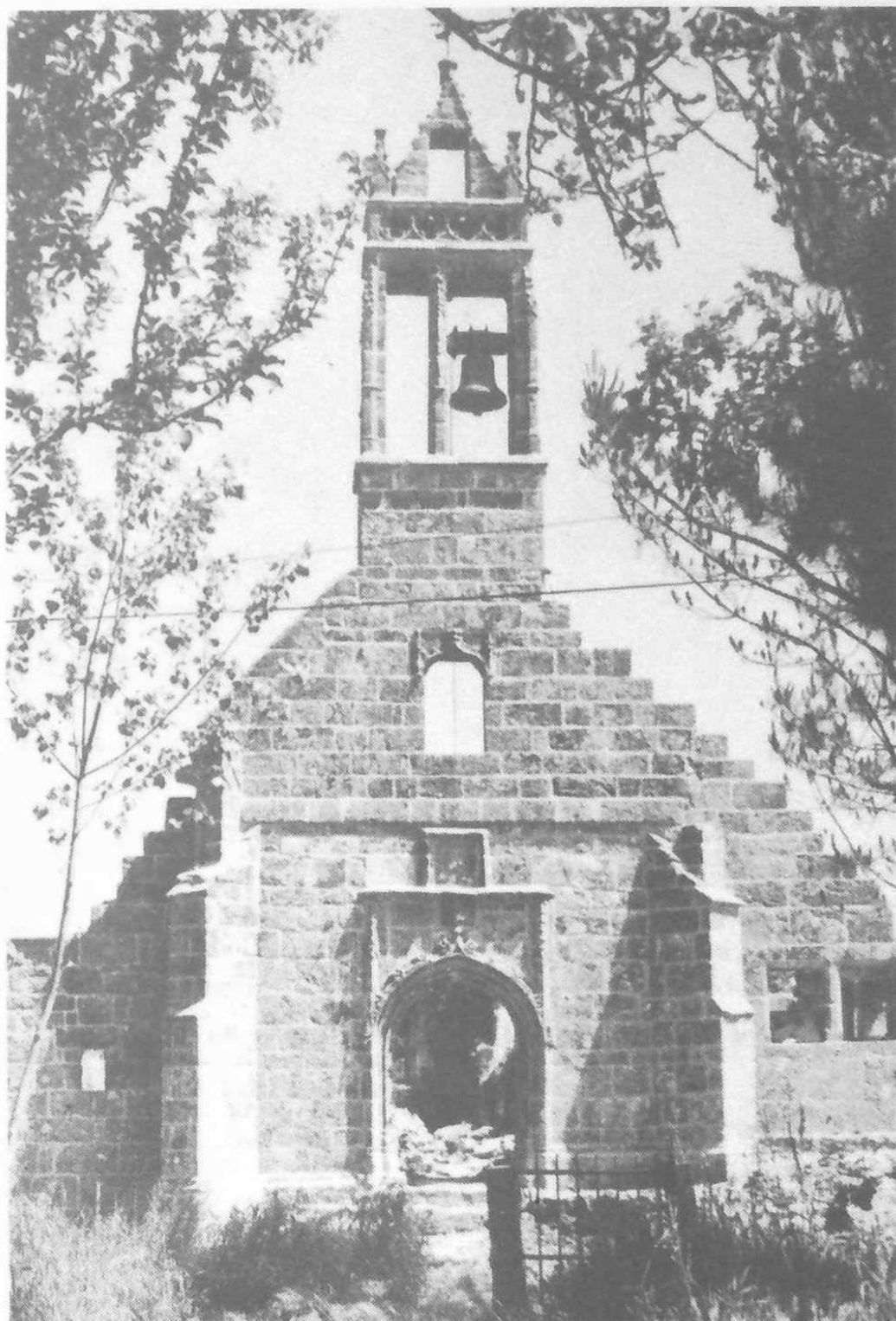


saint jean de trevoazan en prat



**Association pour la Restauration de la chapelle
de St Jean de Trévoazan**

L'Association pour la restauration de la chapelle de Trévoazan (association déclarée, loi 1901) a été fondée en mai 1980. Elle a pris pour tâche la sauvegarde de la chapelle St Jean, au village de Trévoazan, en Prat.

BUREAU

- Président d'honneur : M. Yves Le Bourdonnec, (f), maire de Prat.
- Présidente d'honneur - Fondatrice : Mme Blanchet.
- Président : M. Albert Piriou.
- Vice-Présidents : M. Aimé Briand
Mme Thérèse Le Saux.
- Secrétaires : MM Pierre Riou et Daniel Derrien.
- Trésoriers : MM Benoît Derrien et Yves Le Jeannic.
- Membres : M. et Mme Landouar, Mme Mathourais, Mme Agnès Briand, Mme A. Pir, M. Yves Perchec, M. le recteur de Prat, MMme Jacques Le Roux, M. Emile Labat, M. Emile Le Saux, Mme Le Breton.

L'association recevra volontiers les dons de tous ceux qui désirent participer à la restauration de la chapelle de Trévoazan et du patrimoine local.

S'adresser à M. A. Piriou : Trévoazan. 22140 Prat.

Photo de couverture : La porte principale et le clocher-mur de Trévoazan, après consolidation.

TREVOAZAN, UN ANTIQUE VILLAGE

On peut s'étonner qu'en ce hameau, bien modeste aujourd'hui, ait existé un édifice religieux si important ; car avec son transept, ses trois autels, son collatéral nord, St-Jean de Trévoazan est une véritable église.

Les découvertes archéologiques faites à proximité par l'abbé Prigent, vicaire à Bégard, au siècle dernier, et d'autres toutes récentes, nous permettent d'affirmer que Trévoazan a connu une occupation humaine constante au cours des siècles, et cela depuis des temps fort reculés.

Commençons par la découverte d'éclats de silex dans un champ près de Kerlay. Le silex n'existant guère à l'état naturel en Bretagne a été importé. Mais à quelle époque vivaient les gens qui employèrent ces outils fort modestes ? Sans doute au mésolithique (10 000 à 5 000 ans avant J.C.). C'est la fin de la période glaciaire ; le réchauffement du climat a pour effet l'émigration des grands mammifères vers le nord de l'Europe. Le règne des grands chasseurs est terminé. Les hommes s'adonnent alors à la chasse d'un gibier plus petit, tel celui qui existe actuellement, à la cueillette, et au ramassage d'escargots. L'outillage devient de plus petite dimension.

La période du bronze ancien (vers 1800 avant J.C.) est représentée à Trévoazan par le tumulus de Kergourognon. L'abbé Prigent le fouilla en 1880 et y découvrit un important mobilier : des poignards et une épée de bronze, 50 pointes de flèches en silex. Il existait à cette époque un petit tumulus près du grand : l'abbé Prigent y découvrit une monnaie en bronze du Bas-Empire et une grande poterie (en 120 morceaux), avec un couvercle en forme de coupe, décorée de motifs géométriques peints en rouge. Ce vase appartient incontestablement à l'âge du fer (environ 400 ans avant J.C.), ce qui ferait penser à une ré-occupation du tumulus. (Ce vase se trouve actuellement au musée Dobré, à Nantes).

Signalons encore la découverte d'un gisement de haches à douille armoricaines à Kergoat (bronze récent, environ 1 200 avant J.C.).

Arrivons à l'époque gallo-romaine. Selon Mr M. Lascaux (voir **Cahiers du Trégor**, n° 4), un important gisement de tuiles à rebord a été découvert dans un champ près de la chapelle. Une branche de la grande voie romaine Carhaix-Tréguier passait par Trévoazan (1).

La motte féodale de Trévoazan-Saliou, très bien conservée, à 1,5 km de la chapelle, date de la fin du IXème siècle ou du début du Xème siècle. Il s'agit d'une enceinte régulière de 25 m de diamètre entourée d'un fossé, surplombant la vallée du Jaudy, dont le versant est à cet endroit très abrupt. Comme on le

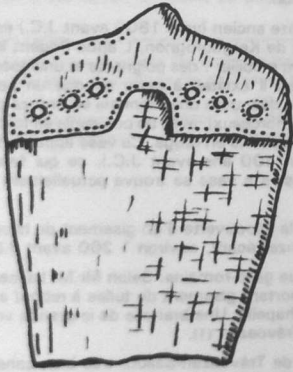
sait, ces mottes furent bâties pour se défendre des incursions normandes. En cas de menace, les habitants des alentours y trouvaient refuge. Elles avaient surtout un rôle dissuasif car les envahisseurs, gens pressés, ne s'attardaient pas à entreprendre un siège. Au centre de cette motte nous avons découvert une importante quantité de tessons de poterie, ainsi que des morceaux de charbon de bois, traces évidentes d'un foyer.

Les occupants de cette motte fréquentaient-ils un sanctuaire religieux à l'emplacement de la chapelle actuelle ? En ce cas, cette dernière devait être en bois comme la plupart des constructions d'alors. Et la fameuse dalle à l'inscription énigmatique trouvée lors des fouilles pour sa restauration ne daterait-elle pas de cette époque ?

Signalons pour terminer, la découverte faite, il y a une vingtaine d'années, par l'actuel propriétaire de Kerlay, au pied d'un talus, dans un chemin creux près de la ferme, d'un four de potier circulaire en pierres sèches, contenant encore de nombreux tessons. Le chemin a été comblé, les talus ont disparu, et le four se trouve enfoui sous la terre. Il n'a pas été possible de le remettre à jour. Mais le champ voisin livre encore de nombreux morceaux de pots, émaillés sur une face, qui font penser à une industrie potière post-médiévale.

Il nous faut donc, à partir des éléments ci-dessus, admettre l'importance de Trévoazan et ne plus s'étonner qu'en ce lieu à présent oublié, un ouvrage tel que la chapelle ait pu s'édifier.

On peut affirmer, sans peur de se tromper, qu'il y a eu dès le Vème siècle,



Poignard de Kergourognon, au manche orné de clous, d'après un dessin de M. l'abbé Prigent.

alors que l'empire d'Occident s'effondrait sous la menace des invasions germaniques, un repli des populations vers des lieux plus sûrs et loin des voies romaines où la paix du 1er et 2ème siècles avait vu s'élever des établissements florissants.

La vie dès lors allait s'articuler autour des moyens de défense, telle la motte féodale, lieu de sécurité contre l'envahisseur. En même temps la nécessité du cimetière, élément fondamental de la vie chrétienne au haut Moyen-Age, impliquait en son centre une chapelle bâtie au-dessus de la tombe de son fondateur.

Un des mystères restant à élucider est l'emplacement du premier édifice religieux : se trouvait-il inséré dans la complexe de défense que constituait la motte féodale ou alors à l'endroit même de l'actuelle chapelle ? Une fouille approfondie permettrait certainement, si c'était le cas, la reconnaissance de plusieurs sols archéologiques.

Ceci étant, Trévoazan nous apparaît comme un lieu privilégié où l'amateur d'histoire et d'archéologie peut s'émouvoir de ses découvertes et apporter à la connaissance du passé sa modeste contribution.

Yves Le Jeannic
et
Daniel Le Goff

(1) L'**Inventaire** publié par G. de La Chenelière, en 1880 [**Bulletin de la Soc. d'Em. des C.d.N.** tome XVII (1880)] p.107 indiquait, à proximité des Tumuli de Kergourognon, et «dominant la vallée, un ancien camp retranché rempli de débris de briques romaines à crochets».

HOSPITALIERS OU TEMPLIERS

Le nom de Trévoazan n'apparaît dans les textes qu'à une époque bien tardive (début du XV^{ème} siècle). Ce lieu était alors sous la mouvance de la seigneurie hospitalière du Palacret, en Saint-Laurent.

Dans l'état actuel de la documentation (1), il est bien difficile de remonter le temps et de dire avec certitude si le Palacret, et par voie de conséquence, Trévoazan, furent de la fondation primitive des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ou de celle des Chevaliers du Temple. On ne peut davantage approcher l'époque de l'établissement du sanctuaire primitif. Même si l'environnement archéologique plaide en faveur d'une implantation cultuelle antique, il convient de ne pas écarter l'hypothèse selon laquelle Trévoazan serait né de l'implantation hospitalière ou templière.



Armes des Hospitaliers telles qu'elles figuraient dans la chapelle de Trévoazan et telles qu'elles figurent encore dans l'église de Saint-Laurent.

(1) Les archives concernant Trévoazan sont maigres. Aux archives des CDN les documents les plus anciens sont les comptes de fabriques qui remontent aux années 1496-1497 (G. Trévoazan). Dans le fonds de Pont-Melvez et du Palacret (H) quelques rares renseignements au hasard des rentiers et des procédures.

Les Archives de la Vienne, où sont déposées les archives du Grand Prieuré d'Aquitaine, dont dépendait la commanderie du Palacret, ne sont guère plus fournies : quelques procédures du XVI^{ème} au XVIII^{ème}, peu éclairantes (Arch. de la Vienne. 3 H 1 (liasse 466)).

L'ordre religieux et militaire du Temple, fondé en 1118 à Jérusalem par quelques seigneurs français dont HUGUES DES PAYENS, s'était donné, dès sa naissance, la mission de pourvoir à la sûreté des chemins de pèlerinages, notamment ceux qui conduisaient en Terre-Sainte. Moines et soldats à la fois, les Templiers ou Chevaliers de la Milice du Temple, effectuaient comme leurs confrères religieux cloîtrés, les mêmes vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Il convient d'ailleurs de remarquer que l'ordre du Temple et l'ordre Cistercien connurent en Bretagne des destins similaires : A l'heure même où son influence personnelle donnait à l'ordre de Cîteaux un dynamisme inégalé, Bernard de Clairvaux, St-Bernard, rédigeait (en 1128) les statuts de la «Nouvelle Milice». L'un comme l'autre, ces deux ordres s'implantèrent en Bretagne à partir de 1130 : cette année-là fut bâtie l'abbaye de Bégard. C'est en 1130 aussi que Hugues de Payens s'en vint en Bretagne où il reçut de Pierre de la Garnache et de Garsire de Machecoul les premières dotations d'où allait naître la commanderie des Biais dans le diocèse de Nantes (1). Comment ne pas voir dans cette simultanéité l'influence d'une même personne influente, la duchesse de Bretagne Ermengarde, mère du duc Conan III, qui venait l'année précédente de prendre le voile au prieuré de Larré près de Dijon, des mains mêmes de Saint Bernard ?

Les dons appelant les dons, la Bretagne se couvrit rapidement de Commanderies, «villae», moulins, manoirs cédés aux Templiers. Y en eut-il à Trévoazan ou dans ses environs ?

Le seul document qui pourrait répondre à cette question est une charte émanant du duc Conan IV et prétendument rédigée à Quimper en 1182. Mais Conan IV étant mort dès 1171, on comprend que les historiens doutent de l'authenticité de cet écrit. Cependant les renseignements qu'il recèle - à savoir la liste des possessions de l'Ordre du Temple en Bretagne - n'en sont pas moins crédibles. Il reste malgré tout que la graphie des lieux évoqués est parfois aléatoire ; il convient donc d'utiliser cette charte avec prudence.

Pour ne considérer que les biens possédés non loin de Prat, on relève un certain «Runargant» qui paraît assurément être le lieu dit Runan : «Runhallec» pourrait bien être RUNELLEC en Squiffiec ; mais il ne faudrait pas affirmer que «Coatrevar» est COATREVEN. Quant au «Trévoalan» qu'on y trouve aussi, il paraît plus sûrement se retrouver dans TREFFLEANS (Morbihan) que dans TREVOAZAN, comme on l'a parfois soutenu.

De sorte que rien ne permet d'affirmer que Trévoazan fut originellement de fondation templière ; pas plus que le Palacret qui ne figure pas non plus dans la charte ci-dessus, et surtout pas les traditions locales qui partout confondent avec une farouche obstination dans le même légendaire noir ou doré les moines soldats portant la croix rouge sur leur manteau blanc (les Templiers), et ceux portant une croix blanche sur leur manteau rouge (Hospitaliers). (2).

Notons cependant cette curieuse rencontre topographique. On a déjà remarqué que BRELEVENEZ vient du breton BRE (la montagne, le mont) et LEVENEZ (la joie), aussi est-il curieux de découvrir à la limite de Saint-Laurent et de Bégard, sur la rive du Jaudy qui fait face à la commanderie du Palacret, un village appelé «CREAC'H JOIE» («creac'h» = colline), et, près de Prat à deux kilomètres à vol d'oiseau de Trévoazan, le lieu dit «MONTJOA» ; curieux en effet quand on sait que «MONTJOIE» était le cri de ralliement des Templiers au combat.

Mais rien ne permet d'affirmer que Trévoazan, contrairement à Runan et à Pont-Melvez, provient du démembrement des biens templiers après la suppression de leur ordre prononcé par le Pape Clément V en 1312, à la suite du procès inique instruit contre lui par le roi Philippe le Bel.

Quoiqu'il en soit, il reste à situer le moment où Saint-Jean de Trévoazan fut placé sous la dépendance des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Une charte de 1160, attribuée elle aussi à Conan IV, et comme la précédente probablement apocryphe, énumère les biens hospitaliers en Bretagne. Mais si Louargat («Louergat»), Louannec («Loguanoc»), Penvénan («Penguenan») et Pédernec («Pederiac») (3) y sont aisément repérables, n'y figurent ni Trévoazan, ni le Palacret, car on ne peut guère reconnaître cette commanderie dans le nom de «Hospitalis inter duas Kemper» sous prétexte qu'il se trouverait «entre» Quimperven et Quimper-Guézénec. Qui voudra s'en convaincre consultera une simple carte routière.

Il reste donc deux possibilités : ou la charte précitée n'est pas exhaustive - ce qui après tout est bien possible -, ou Trévoazan et le Palacret ne sont entrés dans l'Ordre Hospitalier que postérieurement à sa rédaction, au XIIIème ou XIVème siècle au plus tôt.

LE PALACRET

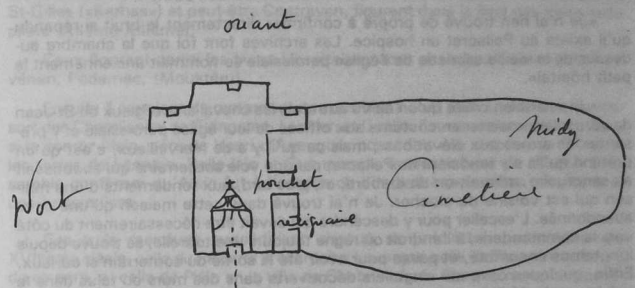
Pour ce qui concerne la commanderie du Palacret, et en dépit d'une absence gênante d'archives antérieures au XIVème siècle, je serais tenté de retenir la première solution.

Cette maison, située en la paroisse de Saint-Laurent (autrefois appelée Saint-Laurent-Lanlaurans) (5), et qui tire son nom par métathèse de Paraclat (l'Esprit-Saint), me paraît d'ancienne origine. J'en veux pour preuve le fait que cette seigneurie ecclésiastique fut dotée du droit si particulier de «quévaïse», que seules les seigneuries de Bégar et de la Feuillée partageaient avec elle (4). Or ce droit semble bien leur avoir été octroyé au XIIème ou au XIIIème siècle au plus tard. Sur un total approximatif de 290 quévaïses, le Palacret en possédait 197 dans la châtellenie de Guingamp, 35 dans celle de Lannion, 17 dans celle de Goëlo. Or, au XIIème siècle, ces trois Châtellenies furent réunies sous l'autorité d'Etienne de Penthièvre, seigneur de Goëlo par son mariage avec Havoise de Guingamp. Est-ce seulement un hasard ? Est-ce aussi par hasard que ce seigneur participa étroitement à l'implantation des cisterciens de Bégar ?

Mais le fait est que le plus ancien document évoquant le Palacret ne date que de 1399 : il s'agit de l'acte de présentation de Maistre Jehan Riou, bachelier en droit canon, au bénéfice de la cure de Louargat par «Vénérable et Honeste religieux YVES DE SAUVIGNE, chevalier Commandeur de l'hospital de la Feuillée et du Palacret». Encore y voit-on qu'à cette époque les deux commanderies possédaient la même direction spirituelle et temporelle.

Le chef-lieu de la seigneurie du Palacret se trouvait dans un manoir niché au creux d'un vallon verdoyant baigné par le Jaudy. Le séjour devait y être agréable car il fut la résidence favorite de plusieurs commandeurs, en particulier de Pierre de Keramborgne qui voulut être inhumé dans la chapelle attenante. Il le fut en 1449, et son tombeau s'y voyait encore en 1617.

Il y avait en ce lieu «maisons et bâtiments d'un logement fort convenable, composé de cuisines, salles, chambres, greniers, celliers, caves et écuries». L'ensemble se refermait en une cour close, à la sortie de laquelle s'élevait la chapelle. A cent pas de distance se trouvait le moulin du Palacret. Le décor naturel comprenait des jardins «avec levées de terre et canaux d'eau vive».

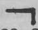


Plan de la chapelle de Trévoazan figurant dans un rentier de la seigneurie du Palacret (année 1701)

«Il reste debout du Pallacret, à cette époque 1843, lit-on dans le cahier paroissial de Saint-Laurent, mais dans un état ruineux, le moulin, une moitié de la chapelle employée à des usages domestiques, et quelques pans de murs qui entouraient les cours et jardins. Le château et édifices contigus sont démolis, à l'exception d'une longère, depuis une huitaine d'années. On a construit sur les lieux des logements pour quatre ou cinq locataires et autres bâtisses dans le voisinage. La génération actuelle qui se vante d'en avoir visité et même habité ces appartements en publie la magnificence passée, mais n'y trouve plus qu'un amas de pierres considérable sous lequel elle voudrait démêler les fondements qui divisaient les salles, les bureaux, l'audience (6), l'hôpital, les pavillons et le reste... Au dit pallacret, on voit encore que tout un journal de terre fut autrefois remué entre la rivière et le côteau oriental pour y creuser des étangs, lavoirs, viviers et fontaines par le moyen de digues et terrasses spacieuses bordées de futaies en alignement. Au milieu se voit toujours la dimension d'un jardin ou parterre que défendait une double fosse».

De tous les bâtiments il ne reste plus qu'un pan de mur défiguré ; mais les bassins, récemment dégagés, et qui paraissent avoir servi de viviers, offrent toujours leur élégante perspective.

Des armoiries, sans doute celles d'un commandeur, étaient encore visibles «dans un pan de mur sur l'avant-cour du château». Si l'on s'en tient à l'observation du recteur archéologue «la Billette y était représentée soutenue par deux lions. Du milieu d'une couronne qui la surmontait s'élevait le cou allongé d'un

aigle ou autre espèce de volatile qui tient en son bec un écusson sur lequel il y a une croix. Au-dessous de la billette, autre écusson en losange orné de trois étoiles et de cette figure  que je pris pour celle d'une équerre. On trouve aussi ces mêmes armoiries, avec des croix de Malte en outre quoiqu'au reste moins complexes, sur la porte de leur chapelle, sur la cloche de l'église et sur la pierre sépulchrale du commandeur qui est dans le coin du sanctuaire de la dite église paroissiale, au-dessous de la statue du St Patron».

«Je n'ai rien trouvé de propre à confirmer directement le bruit si répandu qu'il exista au Pallacret un hospice. Les archives font foi que la chambre au-dessus de la vieille sacristie de l'église paroissiale se nommait anciennement le petit hôpital».

«Je veux bien croire qu'on ait vu autrefois les chevaliers-religieux de St-Jean de Jérusalem assister en costume aux offices de leur église paroissiale et y présenter les armes aux élévations ; mais ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'on prétend qu'ils s'y rendaient du Pallacret par une voie souterraine qui aboutissait au sanctuaire, m'avait-on dit d'abord, et, plus tard, aux fondements d'une maison qui est voisine du clocher. Je n'ai trouvé dans cette maison qu'une cave abandonnée. L'escalier pour y descendre qui devait être nécessairement du côté vers la commanderie, à l'endroit où règne toujours une tourelle, se trouve depuis longtemps encombré, et passe pour avoir été la sortie du souterrain si curieux. Enfin, quelques caveaux singuliers découverts dans des murs ou talus dans la voisinage de l'église et de la commanderie, entretiennent des personnes dans la croyance qu'il exista deux promenades commodes et solidement voûtées en pierre de taille, où l'on voyageait en assurance sous les champs, jardins et édifices pour se rendre au bourg, par l'un du Pallacret, et par l'autre de Trobescont qui est au-delà de la rivière. Voilà bien quelque chose d'amusant ; mais il faudrait être à une époque plus reculée et plus éloignée de la réalité pour pouvoir se procurer un grand nombre de semblables traits d'histoire. On n'a pas encore eu le temps d'en inventer. Voici apparemment le dernier coup de hasard qu'un enfant de onze ans sut adroitement mettre à profit. Le petit jeune homme me montrait deux pierres sculptées, en saillies, qui avaient servi à porter les statues de la chapelle : «Voilà, me dit-il, deux personnages ; et vous remarquez que l'un a des mains et l'autre n'en a pas : le premier c'est Saint-Jean qui coupa celle du moine».

«L'enfant avait entendu sans doute quelques propos contre les religieuses».

Comme on le voit, le brave recteur savait faire la part des choses. Aussi peut-on le croire quand il rapporte que le pardon de la chapelle commandale fut le plus célèbre du pays et se tenait le mardi de Pâques.

Le Pallacret était une seigneurie ecclésiastique qui, au XVIIIème et XVIIIème siècle au moins se divisait en trois membres :

1. Le Pallacret, à proprement parler, qui s'étendait sur les paroisses de St Laurent et Louargat, la trêve de Runan, la trêve de Trévoazan, les paroisses de Plouisy, St-Gilles et Squiffiec, ainsi que la trêve de Moustéru.

2. Plouaret qui s'étendait sur les paroisses de Plouaret, Plounevez, Plouné-rin, Ploumilliau, Ploulech, Penvenan, Coatreven, la trêve de Loguivy en la paroisse de Plougras, et celle de Locquirec en celle de Lanmeur.

3) Plélo, comportant les paroisses de Plélo et Bocquého. (7).

Deux remarques s'imposent : d'abord il est patent que si la fondation primitive du Pallacret est sans doute à mettre au compte des Hospitaliers, cette maison s'est considérablement enrichie des dépouilles de l'Ordre Templier : Le Réchou, en Plouné-rin («Lerachou») ; Pontol, en Ploulech («Pon-taul») ; Runan ; Rumellec, en Squiffiec («Runhaleuc») ; Bocquého («Boocerhut»), St-Gilles («Kerhas») et peut-être Coatreven, figurent dans la liste des biens templiers (XIIème-XIIIème).

Ceux figurant parmi les biens Hospitaliers sont par ailleurs Louargat, Penvenan, Pédervec, (Moustéru).

Ensuite il convient de remarquer que ces biens sont tous situés dans le ressort des Chatellenies de Guingamp, Lannion et Goëlo. Est-ce seulement un hasard si le comte Alain, père de Henri d'Avagour possédait «au diocèse de Tréguier les terres de Lannion, Belle-Isle et Guengamp» (enquête faite en 1225). Cela semble confirmer qu'Alain fut à l'origine de l'implantation et des templiers et des hospitaliers...

Ces trois membres possédaient chacun sa juridiction particulière : au XVIIIème siècle, celle du Pallacret s'exerçait à Louargat, celle de Plouaret au bourg de ce nom, et celle de Plélo en la ville de Chatelaudren. Chaque membre possédait prison (celle du Pallacret était située dans les bâtiments de la commanderie et mesurait 12 pieds carrés (inventaire de 1731), et ses patibulaires avec caps et colliers.

Les Hospitaliers du Pallacret se proclamaient fondateurs de nombreuses chapelles et églises, soigneusement répertoriées et dessinées dans les rentiers établis en 1700 :

L'église de Runan

La chapelle Saint-Jean-Kerdanet en St Gilles (ou Kerdonnet)

La chapelle St Jean en Plouaret

St Jacques à Locquirec (un autre rentier dit St-Jean)

ND de Keramenech en Plounevez

Saint-Jean-Brezehan, en Ploumilliau.

Saint-Jean du Rechou, en Plouné-rin.

Saint-Jean, en Plélo (dit St-Jean du Temple)

L'église de Saint-Laurent

L'église de Louargat

La chapelle Saint-Michel, en Louargat.

La chapelle Saint-Jean de Loquevel et l'oratoire Saint Fiacre en Louargat.

LES HOSPITALIERS

Primitivement les commanderies Hospitalières avaient un triple but : récompenser les Chevaliers de Saint-Jean qui s'étaient vaillamment battus au service du Christ, assurer des revenus pour défendre les Lieux saints, enfin pour venir en aide aux pauvres et aux miséreux.

Plusieurs témoins d'enquêtes le confirment :

Jehan Kerempest, âgé de 55 ans, dépose en 1445, qu'il fit plusieurs fois le voyage de Rhodes avec notamment les Seigneurs de Quintin, du Vieux-Chastel, de la Feuillée et qu'il vit «audit lieu de Rhodes plusieurs chevaliers et écuyers de la religion de Saint-Jean» que le Grand Prieur ordonnait et «mettait en grand appareil et les envoyait à un chastel nommé Saint-Pierre en la terre de Turquie pour défendre la terre chrétienne contre les mécréants et garantir les vaisseaux et passagers chrétiens contre les dits mécréants». Il précise que le Grand Prieur «prenait certain nombre de finance dessus les commanderies qui avaient été baillées aux chevaliers et commandeurs dudit lieu de Rhode, par chacun an, tant de France, de Bretagne et d'ailleurs par deça, pour aider lesdits défenseurs». Et déclare avoir entendu dire que les défenseurs les plus vaillants recevaient en récompense une commanderie (8).

A la fin du XV^{ème}, Jehan Bidault participa en compagnie de Messire Alain de Boiseon aux chapitres généraux de l'ordre qui se tenaient «par chacun an à Angers (9), le premier lundi de Juin où s'assemblent avec le grand Prieur tous les chevaliers commandeurs d'icelle obéissance d'Aquitaine et les frères chapelains, qui ont quelque bénéfice, s'ils ne sont à Roddes, ou s'ils n'ont légitime excuse». Il témoigne en 1496 que «paient chacun des chevaliers commendeurs en celui chapitre à cause de leurs commanderies une somme certaine de deniers pour envoyer à Roddes au grand Maître de Roddes pour aider à l'entretènement de la religion». Ils recevaient en retour du Trésorier d'Aquitaine «une bourse blanche sur laquelle (était) écrit ce qu'ils auront payé aux dites causes» (J. Laurent, p. 385).

Ces remarques étaient aussi valables pour la maison du Palacret.

Une autre partie des revenus de la commanderie était réservée à la charité :

«Audit commendeur et ses officiers appartenait mettre et instituer officiers pour commander ledit hospital et les pauvres et pour recevoir les aumônes qui y adviendront pour l'entretien des pauvres qui y seraient recueillis qui vivaient de l'aumône, et dit que, aux dimanches, l'on faisait quête en l'église paroissiale pour les pauvres de l'hospital et, s'il ne suffisait, que l'hospitalier faisait quête en la paroisse pour la sustentation des pauvres» (J. Laurent, 371).

Un autre témoin déclare, la même année, «que toujours il a vu des pauvres demeurant en l'hôpital de la Feuillée. La tradition parle aussi d'un Hôpital à Saint-Laurent.

Pierre de Keramborgne poussait d'ailleurs loin la sollicitude à l'égard des pauvres et l'humilité. Un témoin raconte l'avoir vu «à un jeudi absolu» (Saint), «laver les pieds des pauvres dudit hôpital (de la Feuillée), n'est recollé quant en y avait, avec de l'eau chaude en la dite chapelle Sainte Catherine et après les essuier les pieds et faire le signe de la croix sur l'un des pieds de chacun d'eux et le baiser en remembrance que nôtre S. JC l'avait fait à ses apôtres, le jeudi absolu, avant qu'il souffrit sa passion, et outre le vit donner à chacun d'iceux povres un blanc, après fit dire la messe en ladite chapelle Sainte Catherine à basse voix devant lui, les dits povres et tous autres qui voulurent être présents» (J. Laurent, p.367-68).

Les rapports qu'entretiennent dans l'histoire les maisons de Pont Melvez, le Palacret et la Feuillée semblent avoir été l'objet de bien des fluctuations. Les textes nous informent que Pierre Gervasy fut gouverneur de Pont-Melvez vers

1360. Yves de Sauvigné, gouverneur de Pont-Melvez «pendant quarante ans et plus» fut aussi commandeur de la Feuillée jusqu'à sa mort en août 1407. Plus tard, Robert Morvan, fut gouverneur de Pont-Melvez en 1431 au temps de Guy de Domagné qui portait lui le titre de **Commandeur** de Pont-Melvez.

Pour ce qui concerne le Palacret, une enquête du 11 février 1437 nous informe qu'il y avait alors un commandeur au Palacret et un autre à Pont-Melvez, signe que ces deux maisons étaient alors indépendantes. Il s'agissait peut-être de Alain de Boiseon, commandeur de Pont-Melvez et Pierre de Keramborgne, commandeur du Palacret lors de l'établissement d'un acte relatif au droit de guet du château de Guingamp, le 6 mars 1446.

Pierre de Keramborgne qui portait en 1448, conjointement les titre de Commandeur du Palacret et de la Feuillée, fut remplacé à la tête du Palacret par Alain de Boiseon.

Parmi ceux qui portèrent avec certitude le titre de Commandeur du Palacret : Regnault de St Simon «Commandeur du Palacret et de la Feuillée» vers 1490 et tous ceux qui plus tard sous le titre unique de Commandeur de la Feuillée régentaient toutes les autres maisons désormais satellisées sous le nom de **membres**.

Les Commandeurs étaient rarement originaires de la région et séjournaient peu dans leurs maisons bretonnes. Aussi le sort de la paroisse de Trévoazan ne les a-t-il guère préoccupé. Aux XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les Tréviens, par l'intermédiaire de leur «Général» ou «Fabrique» n'avaient à faire qu'aux «Fermiers», c'est-à-dire aux personnes chargés de gérer à la place des Commandeurs les biens temporels de la Commanderie.

Rares sans doute furent ceux qui à l'image de frère J.B. Hermenegiles de Wignacourt Bailly, «grand croix, chevalier de l'ordre de Jérusalem, commandeur de la Commanderie de la Feuillée, Palacret, Pont-Melvez», firent une visite à Trévoazan : Il y arriva le 20 juin 1740, en grandes pompes, y entendit la messe, et visa les livres de comptes.

Mais, si l'on excepte l'occasion à réjouissance, les habitants de Trévoazan n'attendaient rien de la visite de leur Seigneur. Après son départ il n'y aurait pour eux rien de changé.

(1) Guillotin de Corson, op cit, p. XIII

(2) On lit par exemple dans le Cahier paroissial de Saint-Laurent rédigé par le recteur Mathurin-François Quémar de 1834 à 1843 : «Saint-Laurent, jadis Lan-Laurent est une ancienne paroisse, d'après Monsieur Briand un de mes prédécesseurs. Il paraît, dit-il, que Lan-Laurent est une paroisse fort ancienne puisqu'elle est une partie des biens des templiers cédés aux hospitaliers de l'Ordre de St Jean de Jérusalem nommés Chevaliers de Malte depuis leur expulsion de la Terre-Sainte» (Le recteur Pierre Briand fut à la tête de cette paroisse de 1805 à 1815).

(3) Plus précisément dans la trêve de Moustéru, dont le nom «le monastère rouge», rappelle encore les origines.

(4) voir H. Le Goff, Bégard ou le **Petit Cîteaux de l'Armorique**, p.238 et suiv.

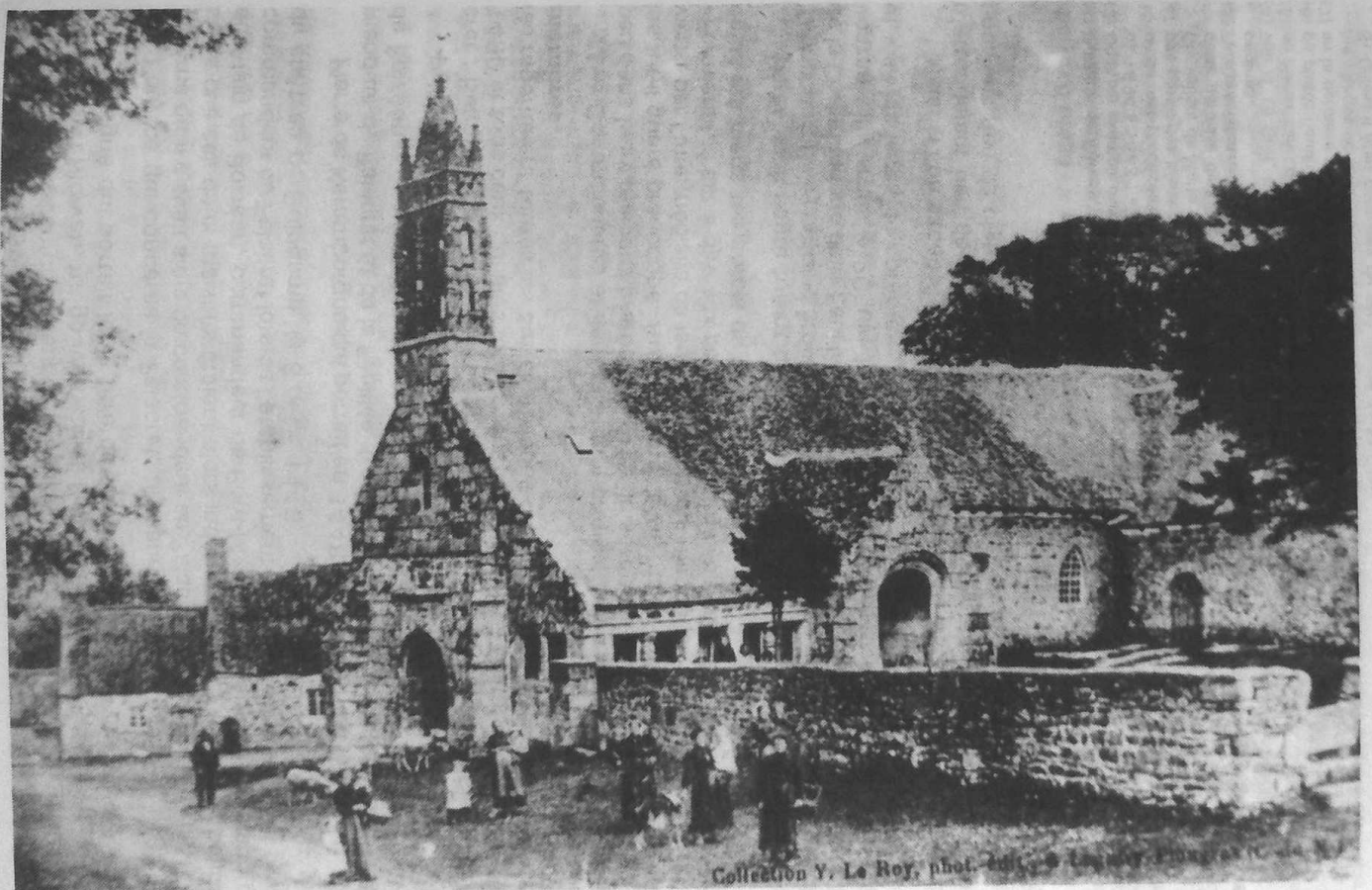
(5) ou mieux Lan Lourans.

(6) ou plutôt l'auditoire, lieu où se rendait la justice.

(7) en la paroisse de Squiffiec, l'ordre ne possédait que le village de Rumellec, en celle de Pédernec que les villages de Cozmouster et Kerhervé, et Kerjagu en Plouisy. Quant au membre de Kerdanet (par. de St Gilles) il était composé du seul village de St Gilles.

(8) Jeanne Laurent, **La Quevaize**, p. 296.

(9) Ils se tinrent à Angers de 1455 à 1469.



Chapelle de Trévoazan vers 1906.

ST-JEAN DE TREVOAZAN

LA CHAPELLE

NOTRE-DAME OU SAINT-JEAN ?

Primitivement dédié à Notre-Dame, ce sanctuaire ne fut placé que tardivement sous la protection de St-Jean. Un document en fait foi : il s'agit d'un acte rédigé le 15 décembre 1429, par lequel Ecuyer Huon de la Roche-Huon, en présence de Guillaume Le Marrec et Eon Geffroy « procureur et fabriqueur de la fabrique de NOTRE DAME DE TREGOUAZEN » donne à cette fabrique « deux saillées de froment mesure de Guingamp » pour assurer le « sauvement de son âme » et « pour faire dire et célébrer chacun an deux messes en ladite église... à savoir est l'une dicelle au jour et feste de NOTRE DAME AU JOUR DU PARDON DU DIT LIEU... et autre messe chacun an et feste de NOTRE DAME AU MOYS D'AOUST » (1). Les premiers livres de comptes dont le plus ancien date de l'année 1496-1497, ne parlent d'abord que de « l'église tréviale de Trévoazan ». Celui de 1545 porte cependant très explicitement la mention « Eglise Nostre Dame de Tregoazan ».

La première mention de la « chapelle Saint Jean » n'apparaît que dans une procédure datée de 1618. Ce n'est qu'en l'année 1660 cependant qu'apparaît dans les livres de la fabrique la mention « église et chapelle de Monsieur Saint-Jean de Trévoazan » qui reviendra ensuite très régulièrement.

C'est donc vers la fin du XVI^{ème} siècle ou au tout début du siècle suivant qu'eut lieu cette mutation. Faut-il y reconnaître un changement de statut des lieux et de l'édifice sous l'influence directe des frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem implantés au Palacret ? Peut-être pas, car l'église Tréviale de Trévoazan était à ce moment depuis au moins un siècle placé avec certitude dans le fief du Palacret. Mais ce fait s'il n'est pas expliqué n'est pas non plus anodin. Il est arrivé bien souvent que nos églises et chapelles changent de protecteur sous l'influence personnelle d'un recteur : à Cavan St Garan, par exemple, compagnon de St Eflam, laissera la place à St Chéron martyr, et y perdra sa tête dans l'affaire. Mais cela même était, au XVII^{ème} siècle, la trace de préoccupations ecclésiastiques du moment. Le fait cependant, est plus rare quand il s'applique à des éponymes majeurs comme Notre Dame ou Saint-Jean : il se produisit néanmoins à Brélévénéz dont l'église primitivement dédiée à N.D. des Neiges (1) (2) fut placée à une époque plus tardive sous la protection de la Sainte-Trinité. Est-ce seulement un hasard si ces deux exemples s'appliquent à deux établissements placés sous l'autorité des Templiers et/ou des hospitaliers ? (3).

La première mention d'une église tréviale de Trévoazan nous est apportée par les Comptes de 1496. Dès avant cette époque, existait un édifice qui à la fin du XVème demandait de grosses réparations, mais aucun vestige ne nous est demeuré de cet édifice primitif, si ce n'est peut-être cette pierre enigmatique dont nous parlerons plus loin. Un sondage effectué dans et hors l'église actuelle nous renseignerait plus précisément sur ce point. Si l'on en croit R. Couffon, cependant, l'aile nord de la chapelle remonterait au XIIIème siècle (4), mais cela reste à démontrer.

Ce qui est assuré c'est qu'à la fin du XVème siècle, l'église de Trévoazan était vétuste et demandait à être singulièrement restaurée, et peut-être agrandie. Avait-elle subi, comme bien d'autres édifices religieux, les contre-coups de la Guerre de Succession qui avait ravagé la Bretagne au XIVème siècle, et dont les derniers soubressauts secouaient encore le Trégor dans le premier quart du XVème siècle ? A partir de 1497, d'importants travaux furent entrepris sur la chapelle ; le chœur et le pignon furent édifiés, une nouvelle charpente fut montée par Pierre le Dovill ; et le lambris fixé en 1500.

René Couffon affirme que les maîtres-d'œuvres de la reconstruction furent Yvon Jégou et Jehan Le Coutellier, entrepreneurs à Coastascorn. Mais les documents lui donnent tort. Le registre des comptes de fabrique de l'année 1496-1497 est mutilé, il ne comporte pas les «Déscharges» qui nous eussent renseignés sur les constructions en cours ou prévues. La première mention de travaux réalisés sur l'église de Trévoazan figure dans le registre de l'année suivante. On y lit :

«Item d'avoir payé à YVON LE BLOAZ pour quatre centz de lates à coupvrir..... 7 s 6 d
Item d'avoir payé à Jehan Jégou pour mazconner une fenestre et abiller le huys (la porte) occidental de ladite esglise..... 2 s 10 d

Handwritten entries from the account book, including names like 'Yvon Jégou' and 'Jehan Le Coutellier' and various amounts in s and d.

Extrait du registre de comptes - année 1506-1507 - où il est fait mention de Yvon Jégou et Jehan Le Coutellier.

L'année suivante connut encore de gros travaux. Guillaume Le Tacon reçut 28 sous 8 deniers pour «blanchir une chapelle de ladite église de chauff et reparer et metre de la chauff en plusieurs endroitz des masieres (murs) par dehors de ladite esglise et achever ung pignon sur une des chambres de la dite esglise». Mais dès cette année-là la chapelle fut «lambruchée» (lambrissée) et blanchie à la chaux que l'on allait chercher à Lantreguer (Tréguier). Cette année-là aussi on fixa deux lampes l'une «davant limage de Nostre Dame et l'autre devant limage de Saint Yves».

Le registre manquant pour l'année 1499-1500, nous ne trouvons mention d'autres travaux que l'année suivante où il fut payé à TUGDUAL PLOENENO, menuisier, pour «lambriquer de nouveau la dite chapelle de saize couples et demy et reparer l'autre lambrisque où il y avoit indigence dessus ses depens 10 l 6 s.

En 1504-1505, il fut payé à YVON TASSEL, «coupvreur de pierres d'ardoises pour remuer (?) la vieille couverture d'icelle chapelle, et d'avoir payé en troys milliers de pierres d'ardoise pour ledit eupvre..... 27 s 6 d»

Mais ce n'est qu'en l'année 1506-1507 qu'il est fait mention de YVON JEGOU et JEHAN LE COUTELLIER, et s'ils sont bien tous deux de Coastascorn, ils sont qualifiés de «feratiés». Le fabrique passa avec eux un marché de 13 l 11 d (compte non tenu des 22 s 2 d qui furent dépensés par le fabrique en vin lors de l'établissement du contrat) pour «un chanterau» en ladite chapelle.

Il faut sans doute voir dans ce curieux mot «ferratie» le mot forgeron ou ferronnier, calqué sur le latin «ferrarius». Quant au «chanterau» il s'agit peut-être d'un «chanceau», grille de fer qui aurait séparé le chœur de la nef.

C'était bien l'heure en effet des décorations intérieures de l'édifice.

Ainsi remodelé, il allait franchir vaillamment plus d'un siècle. Au XVIIème il fallut ouvrir à nouveau d'importants chantiers, moins sans doute à cause de la vétusté de l'église qu'à cause de son exigüité. En 1630 en effet, elle fut augmentée d'un bas-côté de trois travées. En 1655-1656 on mit «tablettes et pierres ornales» et «tumbes» pour rehausser le niveau du sol qui était autrefois de terre battue. Ce fait permet de dater au plus tard la tombe ornée des armes des Le Chevoir que l'on a récemment mis à jour à trente centimètres sous le niveau actuel dans l'aile nord.

En 1660, on haussa deux autels et «on repara une brèche qui était au pignon du reliquaire etant sur le cimetièr».

Les cloches furent fondues par OLLIVIER MEURIC en 1684 pour la somme de 4 l 10 s ; cette même année on refait la couverture et le «lambris azuré».

En 1686, Yves LAGEAT (celui-là même qui reconstruisit la fontaine de St Jean du Doigt), originaire de Plestin, «accomoda» le clocher de Trevoazan, mais à considérer le prix du marché, 30 sous, il semble bien qu'il n'y eut qu'un «rafistolage».

Plus tard, en 1707, François TROUSSEL, maître fondeur de cloches en la ville de Morlaix, assura la refonte d'une cloche. En 1717, on construisit la nouvelle sacristie à l'angle sud-est de l'édifice. Enfin, en 1726, Guion Cabocou étant gouverneur, fut bâtie «une arcade au bas de l'église» qui pose, dans l'état actuel

de l'édifice une énigme architecturale et archéologique : allongea-t-on l'édifice, ce qui nécessita la dépose du clocher et du portail d'entrée, ce qui ne semble pas ; ou ajouta-t-on une arcade supplémentaire entre la nef et le bas-côté, ce qui n'apparaît pas clairement non plus ?

Voilà pour le gros œuvre. Quant à la décoration intérieure, et à la façon des objets culturels, elles furent assurées par une pléiade d'artisans-artistes trégois pour la plupart.

Philippe Corlay, menuisier à Tréguier, fit des ouvrages de menuiserie (peut-être les balustrades) (1632).

Pierre Le Cleuziat, maître-sculpteur et peintre exécuta divers travaux à Trévoazan.

Jean Després, brodeur et Chasublier à Saint-Brieuc fit pour Trévoazan deux chasubles et une chape (1664).

Michel Surville, Orfèvre et Maître horloger à la Roche-Derrien puis à Guingamp, répara la croix d'argent (1651), la croix de cuivre (1658), et un calice d'argent (1672).

Pierre Montfort, peintre-verrier, répara les verrières (1688).

Yves Le Goullias fit divers travaux de dorure et azura le lambris de la chapelle (1682 et 1685).

François Fresne, peintre à Tréguier, peignit les statues (1658).

Louis Berthou, maître peintre à Lannion, peignit les trois devant d'autel (1661).

Jean Landais, brodeur à Lannion, fit deux chasubles et une étole (1695).

Gabriel Landais, brodeur à Lannion fit un ornement (1727).

Kereven Le Biffer, maître sculpteur à Paimpol réalisa un rétable représentant « le père éternel tenant un crucifix... la vierge tenant son enfant Jésus et un St-Jean Baptiste avec son agneau à ses pieds » (1726).

Julien Mauduit, maître vitrier, fit un vitrail (1728).

Pierre Bahic, peintre-verrier à Lannion répara des vitraux (1735 et 1751).

Joseph Bahic dora et étoffa le rétable (1745).

Selon Guillotin de Corson qui put la voir au siècle dernier, « il s'y trouvait jadis trois autels avec les statues de Notre-Dame et de Saint-Jean ; alors un jubé en bois sculpté, surmonté de Notre-Seigneur Jésus crucifié, séparait le haut de la grande nef au bas de l'édifice. La maîtresse-vitre, posée dans une belle fenêtre de style flamboyant, renfermait les armoiries de l'ordre de Malte et du Commandeur ». Elle conservait encore au siècle dernier, « quelques fragments de ses anciennes peintures ». Au-dessus de l'autel et de la grande verrière était sculpté intérieurement l'écusson d'un autre commandeur du Palacret, posé sur une croix de Malte et portant : d'azur à la fasce de... chargée de trois étoiles d'or, accompagnée en chef d'une croix, en pointe d'un aigle éployée de sable à deux têtes » (G. de Corson, p.35).

Du côté sud de l'édifice s'étendait le cimetière ceint d'un mur, sur lequel s'ouvrait le reliquaire accolé au flanc sud-ouest de l'église.

LES SEPULTURES

Dans l'église de Trévoazan furent inhumés quelques seigneurs importants des environs. Le 15 décembre 1429, écuyer Huon de la Roche Huon obtint de

la fabrique de « N.D. de Tregouazan » le droit « si faire le veut » d'être « enterré, mis et enseveluré en la dite église, en l'enterrement et sépulture de lui et de ses prédécesseurs qui est jouxte la nef près le grand autel de la dite église ».

En 1500, la messe de Requiem pour le repos de son âme était bien célébrée « le jour du grand pardon du dit lieu ».

La famille Le Chevoir y inhuma plusieurs de ses membres décédés. Le 3 février 1543, Vincent Le Chevoir, sieur de Coadelan, obtint « du consentement exprès de Tréviens de Trevoazan » un « enfeu ou emplacement d'une pierre tombale en la dite église de Trévoazan ». C'est d'ailleurs peut-être sa propre sépulture qui fut découverte lors des travaux de réfection de l'édifice, armoyée du blason. (5).



Buste portant les armes des Le Chevoir. Cette pierre - sans doute un pied de gisant - provient de la chapelle de Trévoazan. Elle se trouve sur le mur bordant l'église paroissiale de Prat. (Photo Y. Bonjour)

Cette église était le centre d'une trêve (succursale) de la paroisse de Prat. Le nom même de Trévoazan marque l'ancienneté de ce statut. L'église cependant était desservie non par un curé d'office, comme dans les autres trêves, mais par un chapelain. Il faut sans doute reconnaître, à travers ce fait, que le service religieux y fut primitivement assuré directement par les hospitaliers qui y déléguaient un frère chapelain. Ce nom est même resté attaché au desservant de Trévoazan, même quand il devint simple prêtre diocésain.

C'est sans doute à la fin du XV^{ème} siècle que s'opéra cette mutation. On lit en effet dans les livres de comptes qu'en 1496, les deux tiers des offrandes et aumônes tombant dans l'église revenaient au sieur commandeur, et l'autre tiers à la fabrique ; alors qu'en 1500, « Monsieur du Palacret », le recteur et la fabrique recevaient chacun le tiers. Les deux tiers versés précédemment au commandeur du Palacret ne se comprennent que s'il assurait par ses chapelains, le service de la chapelle.

Mais lorsque Trévoazan revint au Palacret, l'organisation trouvée par les Hospitaliers fut peut-être conservée, moyennant quelques aménagements, et rien n'indique que ce chapelain qui recevait sa subsistance fut jamais un religieux de l'ordre. A Pont-Melvez, en cette fin du XV^{ème} siècle, il y a bien longtemps que le recteur était séculier, si tant est qu'il ne le fut pas toujours.

L'église de Trévoazan possédait son cimetière, car on pouvait y assurer les inhumations, ainsi que les mariages. Mais on ne pouvait y baptiser ; ainsi le vou-

lait le statut de succursale. Les baptêmes de la trêve se faisaient obligatoirement à Prat. Trévoazan, contrairement à d'autres trêves de la région, ne comporte cependant pas de registres paroissiaux. Du moins tous les actes sacramentaires de la trêve sont-ils consignés depuis 1621, date du plus ancien, dans les registres de Prat (B.M.S.) mêlés à ceux de la paroisse. Ceci semble démontrer que la position de Trévoazan était particulière (6).



Mais en dépit de toutes les restrictions apportées, les tréviens de Trévoazan tenaient à leur relative autonomie. Ils avaient, au sens propre, (et l'ont toujours, dit-on) l'esprit de clocher. Et tout empiètement sur leurs droits séculaires était relevé et contesté.

Ce fut le cas en 1625. Le 10 octobre de cette année, lors de la visite à Prat de Mgr Guy Champion, évêque de Tréguier, se présentèrent «Escuyer Vincent Le Chevoir, sr de Kerantoupet, et Yves Le Fourshir (?), escuyer, sr de Kerwerziou, domiciliaires dudit Trevoazan qui ont déclaré que de tout temps immémorial le dit Trévoazan a esté employé en qualité d'esglise Tresviale, et se plaignent que les sieurs recteurs ne résident point sur les lieux de ceste parouesse et que les dits parouessiens ont grand default d'ecclésiastiques pour desservir ladite parouesse attendu le grand nombre de peuple qui y sont et la grande étendue d'icelle».

Leurs doléances furent écoutées, et, le 24 janvier 1626, une sentence de Guillaume André, official de Tréguier, maintint les habitants de Trévoazan dans la possession de tous les droits tréviaux attachés à la chapelle St-Jean : ceux

de «desservir les messes et fondations dotées et reçues en ladite église, d'y faire faire les inhumations, sépultures et enterrements des décédés qui y auront droit d'enfeu ou de pierre tombale, de choisir procureur et marguillier pour régir et administrer les biens». Et ordre fut donné au desservant de résider sur les lieux. (Arch. des CDN G. Trévoazan. Liasse 2).

L'administration tréviale était en effet assurée par deux «fabriques» : le procureur et le marguillier, élus pour un an. Normalement non rééligibles, ils furent, au XVème et XVIème siècles au moins, plusieurs fois reconduits dans leurs fonctions :

TABLEAU DES FABRIQUES

Année	Noms des fabriques
1496-1497	Yvon Le Guen - Guillaume Héлары
1497-98	Jehan Le Marer - Guillaume Héлары
1498-99	Jehan Le Marer - Guillaume Héлары
1499-1500	? ?
1500-1501	Richart Geffroy - Raoul Le Roy
1501-1502	Guillaume Héлары - Alain Le Beuvant
1502 à 1504	? ?
1504-1505	Guillaume Héлары - Raoul Le Roy
1505-1506	? ?
1506-1507	Richart Geffroy - Jehan Le Marer
1507 à 1520	? ?
1520-1521	Yvon Lohou - Jehan Cozober
1521 à 1523	? ?
1523-1524	Raoul Le Roy - Yvon Héлары
1524 à 1545	? ?
1545-1546	Allain Le Gall - Johan Helary
1546 à 1553	? ?
1553-1554	Hervé Henry et Raoul Le Roy
1554-1555	? ?
1555-1556	Johan Héлары - Jehan ...

Les Fabriques n'étaient pas toujours prompts à solder leurs comptes et à restituer les sommes encaissées au nom de la «paroisse». Au XVIIIème siècle, plusieurs gouverneurs ou marguilliers occasionnèrent des plaintes et des poursuites de la part de leurs successeurs désireux de clarifier la comptabilité ou de rentrer quelques fonds destinés à financer des réparations. Les comptables du Palacret s'inquiètent :

Tugdual Savidan, de Parc-en-Roux (fabrique en 1738) «n'a pas voulu payer ses 33 l» ; Maudez Le Meur «est hors d'état de payer» ; Jean Le Normand, qui avait succédé au nommé Guerlesquin, «n'a pas fourni de compte. Il est cependant reconnu qu'il doit 30 l de reliquat. Ainsi il reste de la faire signifier car n'ayant guère de bien (entendez parce qu'il n'a guère de bien...), l'église est encore en risque de perdre son dû» ; on a dit aussi «d'une voix toute publique, que Yves Derriennic, dont le compte est parmi les papiers, est mort insolvable. Ainsi voilà 40 l 2 s de perdu pour la chapelle».

Notons en passant que les fabriques n'étaient pas choisis de toute évidence,

du moins au XVIII^{ème} siècle, parmi les plus fortunés de la paroisse : l'un meurt insolvable, l'autre a peu de biens, le dernier est hors d'état de payer. Quels étaient donc alors les critères de la «notabilité» ?

CHICANES ET CHICANAUX

Aux XVII^{ème} siècle, cette chapelle de Trévoazan fut l'objet d'un litige qui opposa le commandeur du Palacret à Vincent le Chevoir, sieur de Coatezlan. La querelle occasionna un de ces procès interminables comme seul ce siècle procédurier savait en produire. Le dossier, ouvert en 1618 ne fut clos qu'en... 1655. La raison profonde en était la reconnaissance des prééminances de l'une et de l'autre partie sur la chapelle de St-Jean.

L'affaire commença le dimanche 29 avril 1618. A la requête de M. de Saint-Offrange, commandeur du Palacret, Julien Naylet, huissier, accompagné de Jean Baud, receveur dudit commandeur, se rendirent à la chapelle de Trévoazan pour y faire la recette du tiers des offrandes données ce jour-là. Après avoir ouï le service divin et les vêpres, ils s'assemblèrent avec le fabrique pour partager les deniers. Sur ce survint noble homme Jean Geoffroy, écuyer, sieur de Tréoudal, Yves Le Lair, sieur de Kerdolahair (?), et plusieurs autres, inconnus de l'huissier, «lesquels avaient des espées et poignards», qui se saisirent «par force et violences» de la part qui revenait au commandeur.

Il apparaît que Jean Geoffroy et ses compères agissaient au nom de Lancelot le Chevoir, sieur de Coadelan, qui soutint la procédure. Mais ses droits sur la chapelle n'étant pas reconnus assez vite à son goût, il se livra à un second coup de force.

L'occasion en fut la nouvelle cloche que l'on fondait à Trévoazan. Les fondeurs d'alors opéraient sur place. Ils installaient leur foyer tout auprès de l'église, procédaient à la fonte de la vieille cloche et au moulage de la neuve. (7).

Mais la cloche, comme tous les autres lieux symboliques de l'édifice (portes, fenêtres, clefs de voûte, vitraux...) était marquée des signes distinctifs du seigneur qui prétendait, à un titre ou un autre, posséder des droits sur l'édifice (8). Et cette ancienne cloche portait les armes de la seigneurie du Palacret.

Ce jour du 12 mars 1629, le maître fondeur, Olivier Le Mouël, venait d'achever la délicate opération du démoulage de la cloche quand firent irruption sur le placître de St-Jean, Françoise, épouse de Lancelot le Chevoir, accompagnée de plusieurs autres personnes, qui somma Olivier Le Mouël, sous la menace d'un poignard, de graver sur la cloche «l'écusson des armoiries de son dit mari». Le fondeur obtempéra comme bien l'on pense, et la querelle rebondit. Les sacs de procès se gonflèrent à nouveau. Lancelot le Chevoir étant décédé avant la conclusion de l'affaire, son fils poursuivit la défense de sa cause. Le Commandeur de Jalesme remplaça de Saint-Offrange, et l'on plaida de nouveau.

La querelle s'acheva au bénéfice de la seigneurie du Palacret par une sentence du Présidial de Rennes du 6 mars 1653 qui conserva le seigneur-commandeur «dans ses droits féodaux et de supériorité dans l'église tréviale de Trevoazan, même d'y percevoir le tiers des offrandes qui seront données le jour du pardon, les coutumes et autres droits, avec défense au dit Le Chevoir et à

tout autre de l'y troubler».



Vestiges du transept sud. L'autel encadré de l'entrée de la sacristie et d'une niche. Ce type de «niche-lavabo» se retrouve dans l'église de Runan et dans celle de Langoerat en Kermoroc'h fondées elles aussi par les Hospitaliers. La pierre marquée d'une croix porte l'inscription énigmatique évoquée par ailleurs.

En 1666 la quiétude de Trévoazan fut à nouveau troublée par une autre affaire sur laquelle nous ne possédons que les notes énigmatiques du registre des Comptes. Cette année-là, «la chapelle et cimetière de Trévoazan ayant été pollus (pollués) et interdits par les excès et violences commises en icelle chapelle par Vincent le Prunenec, la veille des morts, le comptable avait été obligé de mettre requête pour informer des excès et violences, ce qu'ayant fait, la dite chapelle et cimetière furent déclarés pollus et interdits par sentence de l'officialité, du 3 novembre».

Il fallut ensuite «réconcilier et réhabiliter les dites chapelle et cimetière».

S'agissait-il d'un geste sacrilège, ou d'un meurtre perpétré dans «l'enceinte sacrée» ? (9).

A la Révolution, Trévoazan fut fermé, ses portes patifichées. Le culte y fut interdit. Mais l'édifice ne fut pas vendu comme bien National. Le tourbillon révolutionnaire apaisé (10), les habitants de Trévoazan entamèrent une longue suite de pétitions tendant à obtenir la réouverture de l'église.

Le 26 Floréal an X (16 mai 1802) ils adressaient au Préfet la lettre suivante :

«Trévoazan, église succursale de la commune de Prat peut contenir 1 800 hommes (!). C'est pour la capacité le cinquième édifice de ce genre de la justice de Paix de La Roche-Derrien ; elle est éloignée de trois kilomètres de l'église com-



Inscription énigmatique figurant sur une ancienne pierre tombale (?)

munale. Les habitants qui forment un grand tiers de la population de la commune ont eu de tout temps un ministre du culte à leur service, et dans ce moment il en salariaient un. Si cette église se trouvait supprimée, le plus grand nombre des habitants se verrait, vu l'éloignement, privé des secours et consolations de la religion». (V. 2761). Les pétitionnaires tiennent à préciser qu'ils n'entendent nullement influencer sur la démarcation politique née de la loi du 24 août 1790 qui vit la trêve de Trévoazan rattachée à la commune de Prat.

Le 6 fructidor an 10 (24 août 1802) le sous-préfet Le Grontec appuie cette demande auprès du préfet :

«Avant la Révolution, il y avait un prêtre desservant attaché à cette chapelle. Elle peut contenir 1000 à 1 200 personnes (!). Elle est en bon état, et a un cimetière et sacristie. Je pense qu'il serait utile de l'ériger en succursale. Les chemins qui conduisent de cette église à Prat sont très mauvais en hiver. Les maisons les plus éloignées sont distantes de Prat de cinq quart de lieue et demie de Trévoazan.

Si l'on y établissait une succursale, elle comprendrait les cy-devant frairies de Trevoazan et de Kermanach, pouvant contenir une population de 800 âmes.

...anciennement un prêtre de Prat se rendait les dimanches et fêtes à Trévoazan pour remplir les fonctions du culte..., et ce n'était qu'un oratoire» (V. 2761).

Mais rien n'y fit, en 1803 Trévoazan fut définitivement rattaché à la paroisse de Prat (V. 2757) et son église resta fermée au culte. Et le risque planait toujours de voir la chapelle vendue comme Bien National.

Le 7 mai 1806, le conseil Municipal de Prat, présidé par le Maire le Pennec vota une motion adressée au Préfet demandant la conservation de la chapelle de Saint-Jean et son ouverture au culte.

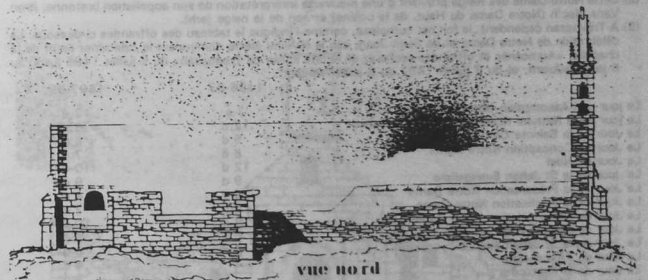
«Le C.M. de la commune de Prat, considérant que par omission la chapelle de St Jean de Trévoazan n'a point été comprise au nombre des chapelles conservées par le gouvernement aux termes de la loi sur le concordat ;

considérant qu'il est de l'intérêt général de la commune que la chapelle de St-Jean de Trévoazan soit mise au rang des chapelles conservées,

considérant que cette chapelle est très éloignée du bourg, et se trouve située dans une des parties les plus conséquentes de la paroisse, et comme elle sert de lieu de dévotion à ceux de ses parages qui ne peuvent venir entendre la messe paroissiale,

considérant que cette chapelle de Trévoazan est très ancienne, d'une structure très avantageuse, et qu'elle inspire la dévotion de plusieurs personnes même très éloignées qui y viennent en pèlerinage périodiquement toutes les années,

considérant de plus qu'il attient à la chapelle de Trévoazan un cimetière dans lequel on fait de temps immémorial les inhumations des habitants du quartier, et qu'il serait même intéressant que l'on soit en droit, comme au passé, de faire dans cette chapelle les cérémonies funèbres des personnes inhumées dans le cimetière qui en dépend,



Par ces considérations, le CM arrête de demander la conservation de la chapelle de St Jean Trévoazan».

Cet appel ne fut pas entendu par l'autorité civile. Pourtant les églises et chapelles s'ouvraient à nouveau au culte. Mais pas toutes : beaucoup d'entre elles, désaffectées et vendues au prix de la pierre, étaient bien souvent démolies par leur nouveau propriétaire.

Les paroissiens de Prat voulurent une nouvelle fois marquer leur «opposition à ce que la chapelle de Trévoazan soit vendue au profit du gouvernement», et lancèrent une pétition le 4 septembre 1819 :

«Attendu que la chapelle de St Jean de Trévoazan ne se trouve pas sur l'état des chapelles rurales mises à la disposition de l'Evêque de St Brieuc du 24 nivose an 14 à sa sollicitation du 28 janvier 1808, [ils] croient que ce ne peut être qu'une erreur puisque cette chapelle a été de tout temps d'une très grande nécessité et indispensable aux cérémonies religieuses de Prat et que le cimetière de cette chapelle a toujours servi et sert constamment aux inhumations et commentaires et mémoriales des obsèques des habitants de ce parage attendu sa distance de l'église paroissiale».

Le 13 octobre suivant, le directeur de l'enregistrement et des domaines, leur fait répondre que «la demande telle qu'elle est présentée paraît sans objet puisque d'après le décret du 30 mai 1806, les églises supprimées font partie des biens restitués aux fabriques et qu'en fait la fabrique de Prat jouit actuellement sans trouble de la chapelle St Jean de Trévoazan».

Treize ans de quiproquo et de malentendus. Décidément, le dialogue de sourds est né avec l'administration.

(1) Arch. des C.D.N. G. Trevoazan liasse 2

(2) Cette Notre-Dame des Neiges provient d'une mauvaise interprétation de son appellation bretonne, Itron Varia Nec'h (Notre Dame du Haut, de la colline) et non de la neige (erh).

(3) A Trévoazan cependant, le fait est complexe, comme l'indique le tableau des offrandes ci-dessous. La célébration de Notre Dame et de Saint Jean, dès le XVème siècle dominaient le calendrier festif de la chapelle. «Aumosnes et offrandes escheulz en la dite eglise de Tregoazan du 6 juillet 1496 jusqu'au 6 juillet suivant, et du 6 juillet 1497 au 6 juillet suivant.

	1496-97	1497-98
Le jour de l'Assomption Notre Dame	2 s	12 d
Le jour de la Nativité Notre Dame en septembre	12 d	8 d
Le jour de la Sainte Croix ou dit mois	5 d	6 d
Le jour de Conception Notre Dame	8 d	7 d
Le jour de Noël	12 d	10 d
Le jour de la St Jehan Evangeliste	9 d	9 d
Le jour de la Présentation Notre Dame	6 d	4 d
Le jour de la Purification Notre Dame	8 d	7 d
Le jour de l'Annonciation Notre Dame	9 d	10 d
Le jour de Sainte Croix en may	6 d	5 d
Le jour de la St Jehan audit mois	7 d	6 d
Le jour de l'Ascension		4 d
Le jour de la Pentecôte		8 d
Le jour du Saint Sacrement	15 d	0 d
Le jour de Pasques et partout le caresme	10 s 2 d	8 d
Le jour de la Nativité de Monsieur St Jehan Baptiste	2 s 6 d	15 d

(Arch. des C.d.N.)

(4) Egl. et chap. de l'évêché de Tréguier.

(5) Les seigneurs de Coatezian étaient par ailleurs, selon une déclaration des habitants de Prat du 17 sept. 1738 (G. Prat 1), «fondateur de l'église paroissiale... Ils ont toujours eu les premiers le pain béni et marché les premiers en procession et qu'outre que toutes leurs armoiries qui sont en bosses et en pierres en dedans

et en dehors d'icelle en forme de ceinture, comme aussy en la chapelle de la Ste Trinité, mesme dans la maison presbytérale. Elles sont encore sur les cloches».

(6) Cependant si l'on en croit Guillotin de Corson, St Jean de Trévoazan possédait en 1617 des fonts baptismaux. cp. cit. p.35. Ce fait pourrait alors signifier que cette chapelle fut le siège d'une paroisse indépendante de Prat, sans doute au temps où elle était desservie par les hospitaliers eux-mêmes ou bien qu'elle fut une trêve à statut particulier étant donné son étroite dépendance avec la seigneurie ecclésiastique du Palacret, avant de réintégrer le statut commun.

(7) La fonte d'une cloche était à la fois, dans la paroisse, un événement, un spectacle et une cérémonie. Voici, par exemple ce qu'en dit le cahier paroissial de Pluznet à propos de cloches fondues dans cette paroisse deux siècles plus tard : «En 1815, il ne restait plus qu'une seule cloche, fendue, dans le clocher. La Révolution avait enlevé les trois autres. Mr Rault-Maisonneuve, demeurant au bourg de Pluznet, se chargea de fondre les dites cloches. Il établit son fourneau dans l'endroit où se trouve maintenant le mur du jardin du Presbytère. Le 26 de janvier 1815, après Vêpres, la vieille cloche de Pluznet fondue en 1595 fut descendue de la tour. Elle pesait environ 1 200 livres. On ajouta à cette matière la quantité de 1 900 livres donnant en tout le poids de 3 100 livres.

Le samedi suivant, 30 du dit mois, le feu fut allumé dans le fourneau, et le lendemain 31, à 7 heures du matin, la matière fut coulée dans les moules en présence de M. le Recteur, des autorités de la communes et une grande foule de personnes qui s'étaient rendus sur les lieux par curiosité. La grande cloche de 1 700 l porte l'inscription : L'AN de J.C 1815. Cloche de N.D. de Pluznet, nommée par M. René Geffroy, Parain, et dame Catherine La Pennec. Messire Pierre-Louis Briand, recteur. MM. Jacques-François Le Guyon, Maire et notaire, Olivier Berthou, adjoint... Mater Christi ora pro nobis - Fondue par Rault-Maisonneuve».

La seconde cloche fut manquée. Par un accident, la matière fut arrêtée dans les conduits. On fut obligé de la couler une seconde fois. La matière n'étant pas suffisante, la maitresse-anse manqua. On l'a remplacée par un crampon de fer. Elle fut coulée dans la nuit du 13 au 14 février 1816. Elle porte néanmoins la date de 1815.»

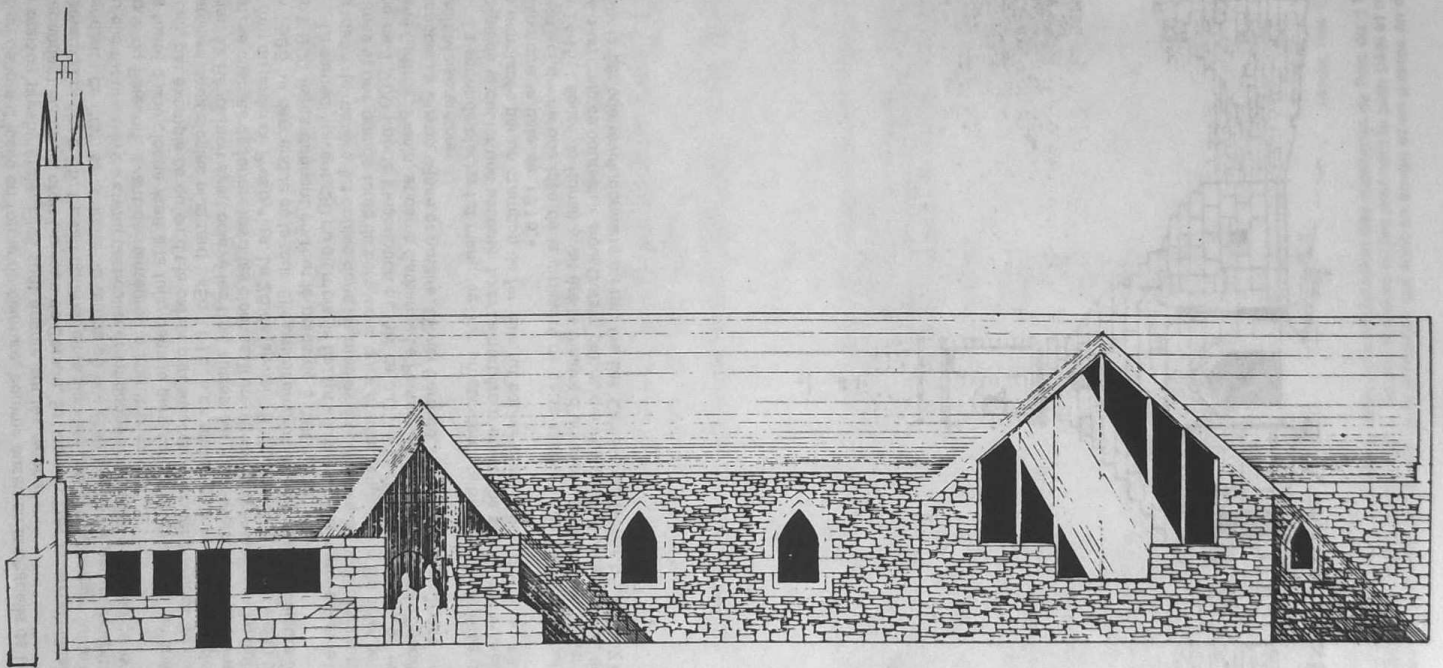
Ceci donne une idée de la difficulté de cette tâche, et de l'ambiance qui l'entourait.

(9) En 1445, l'église de Runan avait été le théâtre d'un crime commis par Olivier de Kernechriou : il avait tué d'un coup de couteau le sieur Oursin, prêtre, qui y célébrait la messe (Arch. des C.d.N. B. Le Palacret).

(10) Sur la période révolutionnaire à Prat, lire Les Cahiers du Trégor n° 2, pp.27-35.

Hervé LE GOFF





28

vue sud

1-1

Projet de restauration. Architectes : Dominique Héлары. Martine Picard-Héлары.

MORT ET RESURRECTION D'UNE CHAPELLE

Au début de ce siècle, la chapelle Saint-Jean de Trévoazan en Prat, avait encore fière allure. Jusqu'à un jour d'août 1910.

Ce jour-là, les habitants du village furent surpris par un vacarme assourdissant : la toiture de la chapelle venait de s'effondrer. Rien ne fut entrepris de suite pour relever la charpente et la toiture ; par manque de moyens financiers, sans doute.

Puis vint la guerre, il y avait autre chose à penser qu'à la restauration d'une chapelle.

Après la guerre - une carte postale de l'époque l'atteste - les murs étaient encore intacts. Cependant, rien encore, ne fut fait.

La chapelle devint alors, le terrain privilégié des enfants du village, tout heureux d'escalader et de faire tomber les pierres.

Dans les années 30, une quête fut organisée par le recteur de l'époque pour sauver la chapelle, mais cela n'aboutit pas.

Les statues furent dans un premier temps, entreposées dans la sacristie qui conservait encore sa toiture, puis dans le grenier d'une ferme voisine et on y perd leur trace.

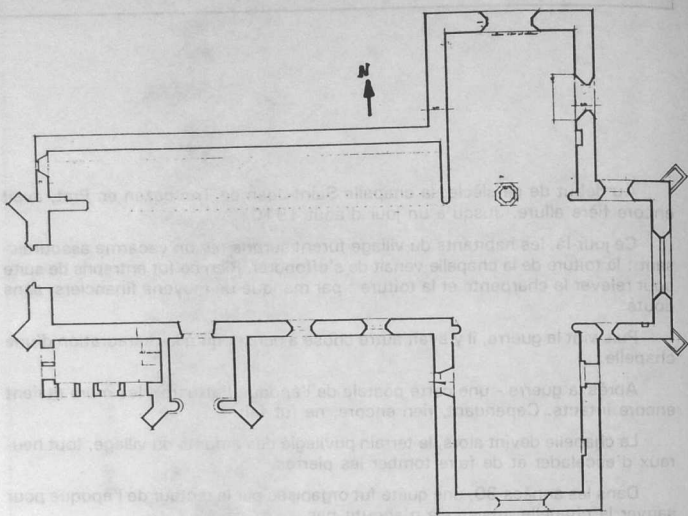
Le temps continua son œuvre destructrice. En 1980, l'édifice était dans un état lamentable : murs effondrés ou envahis par le lierre, dallage intérieur recouvert d'une épaisse couche de terre et de pierres. Seul se dressait encore fièrement le clocher.

Emue par cet état de délabrement, Madame Blanchet, de Saint-Brieuc, administratrice de Breiz Santel et originaire du village, lança un cri d'alarme. Aussitôt, une association de sauvegarde fut créée, constituée en grande partie par des habitants du village.

Des scouts Polonais séjournant chez Madame Le Boutet, à Coatacorn, donnèrent les premiers coups de pelle et de pioche pour dégager les pierres et la terre. Des bénévoles de Prat travaillant tous les samedis prirent la relève ; puis vinrent des scouts Belges et à deux reprises des équipes de Breiz Santel à qui il faut rendre hommage pour leur travail méthodique et consciencieux.

La terre qui s'était accumulée à l'intérieur et au bas des murs a été enlevée, les pierres entassées, en attendant de servir à la reconstruction.

Plan au sol de l'église.
L. : 30 m. l. aux transepts : 21 m 50.



En 1981 et 82, le clocher, le mur qui le supporte, l'ossuaire, ainsi que les murs du chœur et des transepts ont été remis en état par une entreprise de Plözal, spécialisée dans la réfection des monuments historiques.

Le mur du côté sud de la nef, et le porche dit «des Apôtres» furent partiellement relevés en 1983. L'année suivante vit la réfection du mur nord et du transept. 1985 verra la mise en place de l'encadrement des quatre fenêtres de la nef et des piliers jusqu'à hauteur de charpente. En 1986, charpente et toiture seront posées. Maintenant la chapelle de Trévoazan renaît.

Il reste encore beaucoup à faire. L'association s'est donnée pour but de reconstruire le sanctuaire. Tâche ardue, quand on pense que beaucoup de pierres taillées ont disparu... et il manquera les statues.

Tous ces travaux ont été réalisés ou programmés sous la direction bénévole de M. et Mme Héлары, architectes à Quessoy.

Yves LE JEANNIC.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites :

Archives Départementales des CDN :

Série H Palacret (rentiers généraux des Biens de la seigneurie de la Feuillée, Palacret, Pontmelvez, Maël et Louch. 3 forts volumes, avec cartes et croquis de chapelles).

Série H. Ordre de Malte (Le Palacret) liasses non classées.
B. Le Palacret.

Série G (Prat-Trévoazan) 3 liasses.

Série V 2761 à 2757
Visites épiscopales.

Sources imprimées :

Micheline Huvet et Emmanuelle Jolif : **Trois commanderies de l'ordre de Malte en Basse-Bretagne aux XVII^e siècle et XVIII^e siècle** : Pont Melvez - Maël - Le Louch et Pallacret. Aspect économique et social. Mémoire de Maîtrise. Rennes. 1968.

Guillot de Corson : **Les Templiers et les Hospitaliers... en Bretagne.** Nantes 1902.

Cette plaquette a été réalisée grâce au support technique des CAHIERS DU TREGOR.

